


Connaissent-ils bien vos volontés concernant vos soins de santé éventuels?

Le fossé des devinettes peut être comblé par une simple discussion.

« Le plus grand problème en communication, c'est l'illusion qu'elle a eu lieu. »

— George Bernard Shaw



**Vos proches
connaissent-ils vos
volontés en matière
de soins de santé?**

**Sans leur en
parler, comment
sauront-ils?**

La **planification préalable des soins**, c'est parler à vos proches de vos valeurs et volontés en ce qui concerne vos soins de santé éventuels, et désigner la personne qui pourra parler en votre nom si vous en devenez incapable – votre **mandataire**.

Ne laissez pas vos proches tomber dans le fossé des devinettes. Discutez avec eux dès aujourd'hui. Pour en savoir davantage : www.planificationprealable.ca

Le 16 avril est la Journée nationale de la planification préalable des soins au Canada.

#JourPPS2019 #MeConnaisTuBien